

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2024

ACCÉLÉRATION ET À LA SIMPLIFICATION DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT
DÉGRADÉ ET DES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT - (N° 1984)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE404

présenté par

M. Royer-Perreaut, rapporteur et M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 9, après le mot :

« syndicat »,

insérer les mots :

« de copropriétaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.